



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 57799

## Texte de la question

M. François-Michel Gonnot interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la véracité de certaines informations de presse qui laissent entendre que, en France, le prix au public du prochain vaccin contre la grippe, et qui protégera notamment contre la grippe A, pourrait être d'environ 40 euros. Ces dernières années, le prix public des vaccins contre la grippe a été d'environ 10 euros. Il aimerait savoir, si l'information devait se révéler exacte, ce qui pourrait justifier de tels écarts de prix, les coûts de recherche devant être largement compensés par les volumes prévisibles de ventes mondiales de vaccin contre la grippe A. Il estime que le Gouvernement doit être très vigilant sur ce point. La pandémie de grippe A ne doit pas être un prétexte à l'enrichissement des laboratoires. Un prix exagéré du vaccin pourrait également se révéler contraire à une bonne politique nationale de prévention contre la grippe.

## Texte de la réponse

Le prix public du prochain vaccin saisonnier contre la grippe sera fixé selon la procédure ordinaire prévue par le code de la sécurité sociale. Cette procédure prévoit la fixation des prix des produits de santé par le comité économique des produits de santé, compte tenu principalement de l'amélioration du service médical rendu par le médicament, des prix des médicaments à même visée thérapeutique, des volumes de vente prévus ou constatés ainsi que des conditions prévisibles et réelles d'utilisation du médicament.

## Données clés

**Auteur :** [M. François-Michel Gonnot](#)

**Circonscription :** Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57799

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 2009, page 8356

**Réponse publiée le :** 30 mars 2010, page 3711